



## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de Boucherville étudiera la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation requis en lien avec un usage conditionnel visant un studio de pilates et de détente (Inspire Maison Pilates) dans le bâtiment situé au 25, rue De La Perrière Nord, Boucherville, présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 25 mai 2026 à 20 h, à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande, lors de cette séance qui se tiendra à la salle Pierre-Viger, à l'hôtel-de-ville située au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.**

### **25, rue De La Perrière Nord – centre de conditionnement physique de type studio de pilates**

La demande d'usage conditionnel numéro 2026-70043 est déposée afin de permettre un usage commercial au 25, rue De La Perrière Nord. Le tableau ci-dessous résume la demande de l'usage conditionnel.

EFFET DE L'USAGE CONDITIONNEL	USAGE ACTUEL	USAGE DEMANDÉ
Permettre, dans la zone H-11V, la présence d'un centre de conditionnement physique (C3-01-04), plus spécifiquement un studio de pilates et de détente	H1, H2 ou H3	Studio de pilates

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2026

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière